

Mesure n° 05.01 SPB concernée: 05. Surfaces à litière (SULIT)

Type de mesure : Mesure de base.

Objectifs : Offrir des surfaces favorables au cycle des différentes espèces-cibles visées.

Espèces visées : Zygène de la Filipendule, Criquet ensanglanté, Conocéphale bigarré, libellules, amphibiens.

Conditions qualité I :
(= conditions OPD)

- aucune fumure ni PPS,
- fauche après le 1^{er} septembre,
- exportation du produit de fauche,
- pas de pâture,
- au maximum 1 coupe par année et au minimum 1 coupe tous les 3 ans,
- broyage de l'herbe (mulching) et utilisation de girobroyeurs à cailloux interdits.

Conditions réseau :

- hauteur de coupe de la SPB de 7 cm au minimum,
- conditionneuses déclenchées, exception faite uniquement dans le cas où cela est techniquement impossible,
- fauche triennale (p. ex. 50 % / 50 % / 0 % ou 33 % / 33 % / 33 %),
- fauche de 50 % de la surface annoncée maximum sur une seule année,
- le long des cours d'eau; maintenir chaque année une berge non fauchée sur un minimum de 3 m de largeur (en cas de surface disposée que d'un côté de la berge, maintenir la moitié de la bande non fauchée sur un minimum de trois mètres de largeur).

Niveau qualité II :
(= volet qualité OQE)

- végétation de qualité selon expertise ; surface d'un seul tenant,
- conditionneuse déclenchée (sans exception).

Informations complémentaires, recommandations : -

Description de la mise en œuvre et financement :

L'organisme de mise en œuvre peut désigner des surfaces à exploiter comme prés à litière.
Aucun financement particulier à prévoir.